



Bulletin d'inscription individuel

Age minimum: 50 ans au 01 septembre 2025

Saison 2025/2026

Photo obligatoire à coller pour les nouveaux adhérents

(de septembre 2025 à juin 2026)

60, chemin de la Tournerie - BELLIGNE - 44370 LOIREAUXENCE - 06-81-85-21-86 - evelyne.garnier0156@orange.fr

NOM : [REDACTED] Prénom : [REDACTED] Date de naissance: [REDACTED]

ADRESSE 1 : [REDACTED] Lieu de Naissance [REDACTED]

CP: [REDACTED] VILLE : [REDACTED]

Fixe: [REDACTED] Mobile: [REDACTED] Mail: [REDACTED] @ [REDACTED]

(Indispensable pour la transmission d'information, veillez à l'écrire lisiblement)

Personne à prévenir en cas d'accident: [REDACTED] Tél: [REDACTED]

Licence F.F.R.S. (obligatoire) 40 €

Adhésion club (obligatoire) 12 €

Sous total 52 €

Cocher la ou les activités choisies - IMPERATIF : PORT DE TENUE ET CHAUSSURES OBLIGATOIREE ADAPTES A L'ACTIVITE

- | | |
|---|------------|
| <input type="checkbox"/> Assurance OPTION MSC I.A. PLUS (facultative)..... | à préciser |
| <input type="checkbox"/> Randonnée pédestre, vendredi matin | 7 € |
| <input type="checkbox"/> Marche nordique, vendredi matin..... | 7 € |
| <input type="checkbox"/> Balade à vélo, mardi matin ou après-midi, suivant météo - Vélo à assistance électrique accepté -
Port du casque obligatoire | 7 € |
| <input type="checkbox"/> Tennis de table, mercredi après-midi - Complexe Peltier - Varades..... | 7 € |
| <input type="checkbox"/> Gym Bien Etre/Douce mercredi matin - salle des Loisirs - La Chapelle St Sauveur.....
Possibilité paiement en 4 chèques | 160 € |
| <input type="checkbox"/> Aquagym, lundi après-midi 42 séances - Montjean sur Loire -
(4 chèques de 97 € chacun) | 388 € |
| <input type="checkbox"/> Marche Aquatique Côtière vendredi ou mardi matin à
St Brévin (10/15 séances selon planning et météo) -
(adhésion club 3SL), conjointement avec le club 3SL
du Cellier, suivant place disponible | à préciser |

Total général [REDACTED]

Ce règlement comprend la licence multi activités FFIRS, l'assurance GRAS SAVOYE, l'abonnement à la revue trimestrielle et donne la possibilité de pratiquer en groupe une ou plusieurs activités sportives au club SLSL et en individuel les activités reconnues par la FFIRS.

Les activités encadrées par des animateurs bénévoles formés spécialement par la Fédération Française de la Retraite Sportive et/ou animateur indépendant sont pratiquées dans le respect des capacités de chacun et dans une ambiance conviviale.

Pour pratiquer la ou les activités (hormis les séances d'essai), vous devez nous fournir le :

- Bulletin d'inscription dûment rempli et signé.**
- Paiement: uniquement par chèque bancaire libellé au nom de "Sports Loisirs Seniors Loireauxence" et non remboursable.**
- En cas d'interruption de la pratique d'une ou plusieurs activités pour cause de grave problème de santé, je m'engage à présenter un certificat médical de non contre indication pour la reprise des activités physiques.**
- Bulletin d'adhésion Garantie Option MSC IA+ permettant de bénéficier d'une indemnisation plus élevée.**
- "Recueil de consentement des personnes" signé**

Tous ces documents devront nous être impérativement fournis à l'inscription.

Date : [REDACTED]

Signature : (Lu et approuvé) [REDACTED]

Date des inscriptions : [REDACTED]

Garanties indemnisation des dommages corporels

Décès	Garanties de base, plafonds et franchises	Option MSC I.A. PLUS, plafonds et franchises
Adultes	5 000 €	40 000 €
Mineur	5 000 €	15 000 €
Incapacité permanente totale ou partielle		
De 1 % à 9 %	7 000 € x taux	14 000 € x taux
De 10 % à 19 %	8 000 € x taux	40 000 € x taux
De 20 % à 34 %	15 000 € x taux	60 000 € x taux
De 35 % à 49 %	18 000 € x taux	80 000 € x taux
De 50 % à 65 %	30 000 € x taux	120 000 € x taux
De 65 % à 100 %	60 000 € x taux	150 000 € x taux
Franchise relative de 6 %		
Indemnité suite coma		
Indemnité suite coma	1 % du capital décès par semaine, limité à 50 semaines plafonné au capital décès <i>Franchise de 14 jours</i>	2 % du capital décès par semaine, limité à 50 semaines plafonné au capital décès <i>Franchise de 14 jours</i>
Incapacité temporaire		
365 jours maximum	10 € par jour <i>Franchise de 7 jours d'incapacité temporaire (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)</i>	20 € par jour <i>Franchise de 7 jours d'incapacité temporaire (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)</i>
Traitements médicaux		
Dont forfait hospitalier pour séjours > 4 jours	5 000 € <i>Franchise de 4 jours d'hospitalisation (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)</i>	10 000 € <i>Franchise de 4 jours d'hospitalisation (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)</i>
Frais médicaux		
Prescrits mais non remboursés par la sécurité sociale	100 €	200 €
Frais d'ostéopathie		
Frais d'ostéopathie	100 €/an	150 €/an
Chambre particulière en cas d'hospitalisation supérieure à 3 jours		
30 jours maximum	15 € par jour <i>Franchise relative de 3 jours</i>	30 € par jour <i>Franchise relative de 3 jours</i>
Soins et frais de prothèse		
Auditifs		
Dentaires (par dent)	400 €	800 €
Orthopédiques		
Traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident		
Frais d'optique		
Frais d'optique	150 €/an	250 €/an
Frais de transport		
Frais de transport	450 €	750 €
Frais de reconversion professionnelle		
Frais de reconversion professionnelle	1 200 €	1 600 €
Aide à domicile		
En cas d'hospitalisation de plus de 24h ou immobilisation à domicile de plus de 5 jours	500 € maximum (dans la limite de 3 semaines consécutives)	500 € maximum (dans la limite de 3 semaines consécutives)
Les prestations indemnisées contractuelles sont acquises uniquement durant l'activité du bénévole pour l'association.		

Renonciation à l'assurance

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 1.20€. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire. En cas de renonciation, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFRS et ses clubs affiliés.

Document non contractuel - Les notices de la Mutuelle Saint Christophe n°706 140 0104 et Mutuaide n° 4058 sont disponibles sur simple demande auprès de la FFRS ou sur le site www.ffrs-retraite-sportive.org

Bordereau à remettre au responsable du club

Je, soussigné(e), (nom, prénom)

Adresse :

Date de naissance :

CP Ville:

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance et d'assistance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire option MSC I.A. PLUS et une garantie complémentaire option Effets Personnels.

Option MSC I.A. PLUS

Je souhaite souscrire la garantie option MSC I.A. PLUS qui se substituera en cas d'accident à la garantie de base de la licence.
J'intègre la cotisation complémentaire de (**à définir**) pour la saison 2025/2026 au règlement de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire la garantie option MSC I.A. PLUS.

Option Effets Personnels

Je souhaite souscrire la garantie option Effets Personnels.
J'intègre la cotisation complémentaire de (**à définir**) pour la saison 2025/2026 au règlement de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire la garantie option Effets Personnels

Recueil de consentement des personnes

Je, soussigné(e),
traitements données me concernant par le Club SLSL.

donne mon consentement au recueil et au

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant, **et j'autorise SLSL à utiliser mon image.**

Fait à:

Signature